

branches de la science ecclésiastique. M. Carrière ne tarda pas à être chargé, dans le grand cours, de l'enseignement de la théologie morale, à la grande satisfaction des élèves et au grand avantage de la science sacrée ; il n'eut, en effet, qu'à livrer plus tard à l'impression les leçons qu'il donna pendant huit ou dix ans aux élèves du grand cours, pour agrandir le domaine théologique et l'enrichir des *Traité du Mariage, de la Justice et des Contrats*, trois magnifiques monuments de science et d'érudition, qui ont déjà placé leur auteur dans cette illustre série de théologiens de premier ordre dont peut à juste titre se glorifier l'Eglise.

L'enseignement théologique de M. Carrière, s'inspirait surtout d'un intelligent respect des traditions et d'un inaltérable dévouement à l'Eglise romaine. L'esprit de nouveauté en matière de doctrine n'a pas rencontré un plus ferme adversaire. Lorsqu'un prêtre, brillant de génie, mais rebelle à la discipline, M. de Lamennais, émut la France par ses opinions hardies sur le caractère de l'autorité religieuse et politique, malgré les partisans enthousiastes que lui suscitaient ses ardentes controverses et sa plume passionnée, M. Carrière, dont l'œil pénétrant entrevoyait déjà les fatales conséquences auxquelles pouvaient aboutir des systèmes dont le moindre défaut était de renverser toutes les bases de la polémique chrétienne, fut le premier à combattre les idées de M. de Lamennais. Les défiances du savant professeur de Saint-Sulpice, ses critiques, ses alarmes, exaltèrent bien des froissements au sein d'une portion du clergé ; mais, sacrifiant à ses convictions une popularité Ephémère, il persista dans ses oppositions que justifiait alors une rare intelligence des choses, et que devaient justifier dans la suite d'effrayants écarts ; l'homme de génie, en effet, qui s'était jeté dans l'arène en protestant d'abord avec colère contre les règles gallicanes, depuis longtemps vieillies, de 1682, prouvait à quelles extrémités aboutit un esprit orgueilleux et indiscipliné, en tombant enfin dans l'abîme de l'apostasie.

Ceux qui ont étudié avec soin les annales ecclésiastiques de la première moitié de ce siècle n'ignorent pas que M. Carrière apporta autant de zèle que de savoir à la défense des droits et prérogatives du Saint-Siège toutes les fois qu'ils étaient menacés ou atteints.

Nous nous bornerons à rappeler son intervention dans les questions relatives aux conséquences pratiques du concordat et dans celle des dispenses, où il craignait que les évêques français ne s'attribuassent trop facilement des pouvoirs extraordinaires. Il ne dissimula jamais sa façon de penser sur les articles organiques ajoutés par le gouvernement du premier consul au concordat sans le concours du Saint-Siège. En cela, il ne faisait que suivre les traditions de Saint-Sulpice, et en particulier les exemples de M. Emery, qui, dans les mémorables débats de la constitution civile du clergé au commencement de la grande révolution ; dans la grave affaire des articles organiques au commencement de l'empire ; dans l'affaire plus grave encore de l'institution canonique des évêques en 1809 et de la juridiction capitulaire en 1810, c'est-à-dire depuis son entrée à Saint-Sulpice jusqu'à ses derniers moments, dans les circonstances les plus délicates et les plus critiques, fut le plus infatigable et le plus courageux défenseur des droits du Saint-Siège. Aussi ne sera-t-il pas tout à fait inopportun de rappeler que sous le gouvernement de la Restauration, notamment dévoué aux idées galli-

canes, la Compagnie de Saint-Sulpice, où M. Carrière jouait déjà un rôle si remarqué comme professeur, devint suspecte à ce gouvernement, parceque ne partageant point des théories qui attribuaient à l'Etat des droits extrêmes sur l'Eglise, elle faisait à l'autorité du Saint-Siège une part plus conforme à la vérité des principes qu'aux traditions des parlements.

Sans doute, sur une ou deux questions théologiques, les opinions de M. Carrière soulevèrent à Rome quelques contradictions. Il ne les avait adoptées que parcequ'elles avaient été jusqu'alors admises et enseignées par la plupart des théologiens français, et qu'il les regardait comme parfaitement libres dans les écoles catholiques. Aussi, dès qu'il eut connaissance des désirs du Souverain Pontife, il s'empressa de les modifier, et les prochaines éditions de ses ouvrages donnaient à Rome la plus complète satisfaction. Mais c'est précisément de la sorte qu'il prouvait combien inaltérable et sincère avait toujours été son dévouement au Saint-Siège ; car nous croyons plus facilement au dévouement qui se traduit par la promptitude du sacrifice et la plénitude de l'abnégation personnelle, qu'à celui qui n'a d'autre mérite que d'être extrêmement bruyant et intolérant. Le Souverain Pontife aurait conseillé à l'éminent théologien de Saint-Sulpice de retirer tous ses ouvrages de la circulation, que ces conseils auraient été suivis avec la même fidélité et la même candeur. Nous souhaitons à l'Eglise de compter dans son sein un grand nombre d'enfants qui possèdent au même degré la science et l'abnégation. Ce vœu ne paraîtra point trop déplacé à un moment où nous voyons un célèbre théologien de Rome, comblé des plus paternelles bontés de Pie IX, mêler sa voix, dans le parlement de Turin, à celle des plus implacables ennemis du Saint-Siège, pour reprocher au gouvernement piémontais de ne pas arracher assez vite au vicaire de Jésus-Christ son dernier lambeau de souveraineté.

M. Carrière avait à peine trente-trois ans, et l'on peut dire qu'il avait déjà mis le sceau à sa mission de professeur et de théologien. Désormais il va être appelé à consacrer son dévouement et son intelligence des affaires à l'administration et à la direction de la Compagnie dont il fait partie.

En 1829, M. Garnier, supérieur de Saint-Sulpice, le chargea de visiter les séminaires de Montréal et de Baltimore, deux précieux établissements fondés par la compagnie dans le Nouveau-Monde, et qui ont heureusement concouru, l'un à maintenir dans toute sa force la foi catholique au Canada, l'autre à la développer dans de notables proportions aux Etats-Unis. Et cependant, quoique hérétiques, les gouvernements anglais et américain n'ont cessé de témoigner leur sympathie à ces importants établissements, tant ceux qui les dirigent sont animés de l'esprit de conciliation et du désir de faire l'œuvre de Dieu. M. Carrière remplit si bien la mission qui lui était confiée, que l'auteur de la vie de M. Emery, malgré la réserve absolue qu'il s'était imposée à l'égard de ses confrères vivants, est forcé d'avouer dans une notice sur le séminaire de Baltimore, que la Providence seconda visiblement le prêtre envoyé de Paris pour imprimer un nouvel essor aux services que ces maisons du Nouveau-Monde rendaient déjà à l'Eglise.

On allait célébrer le premier concile de Baltimore lorsqu'en M. Carrière arriva aux Etats-Unis. Les évê-